Région académique

Les Abymes, le 28 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Notre Académie participera pour sa cinquième année consécutive au concours international de robotique F.I.R.S.T. (Favoriser l'Inspiration et la Reconnaissance des Sciences et de la Technologie). La volonté de son créateur en 1989, l'inventeur Dean KAMEN en 1989 est de montrer aux jeunes que la vie d'ingénieur et de chercheur peut être intéressante et enrichissante. L'objectif du concours Robotique F.I.R.S.T est donc d'éveiller l'intérêt des jeunes de 9 à 14 ans aux sciences et à la technologie à une étape de leur vie où ils en sont encore à choisir ce qu'ils feront plus tard.

La compétition se déroulera le jeudi 2 avril 2020.

La phase académique opposera des équipes d'élèves âgés de 9 à 14 ans, et formées dans les établissements participants.

Les équipes participantes, devront être composées de 8 à 10 élèves.

Les professeurs encadrants souhaitant constituer une équipe d'établissement, doivent procéder à son inscription soit :

- par le biais d'un retour de mail à la DAAC (ce.culture@ac-guadeloupe.fr)
- en ligne par le lien suivant : https://forms.gle/a1ShgdbjKXVEewbk8

Afin de procéder au plus tôt à la mise en place de l'organisation avec tous les partenaires impliqués, je vous prie de nous faire parvenir pour **le 15 décembre 2020** délai de rigueur, la fiche d'inscription par le biais du professeur encadrant.

Pour cette édition, veuillez prendre en compte les conditions particulaires :

- Participation financière de 215€ à verser à l'Archipel Des Sciences comprenant le kit (frais d'inscription, tapis et missions), un Robot et une table d'entraînement si nécessaire.
- Pour les équipes ne disposant pas de table d'entraînement, Archipel Des Sciences en assure le prêt. L'acheminement est à la charge de l'établissement.
- Un groupe d'enseignant accompagnera les équipes tout au long de la participation à cette compétition. Dans ce cadre une réunion de lancement sera organisée à l'issue de la phase d'inscription avec tous les encadrants.
- L'établissement devra mettre à disposition un espace d'entraînement
- Deux heures minimum par semaines de travail sont préconisées
- Le déplacement sur le lieu du concours est à la charge de l'établissement
- L'hébergement et la restauration sont pris en charge pour les équipes des îles.

Vous trouverez en pièces jointes la fiche d'inscription à compléter numériquement et le cahier des charges du concours édition 2020.

Pour l'équipe organisatrice,
Le D.A.A.C